

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À
 HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (LE TRANSPORTEUR)
 ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (LE DISTRIBUTEUR),
 RELATIVE AU POSTE LE CORBUSIER

1. **Références :** (i) Pièce [B-0004](#), p. 8;
 (ii) Pièce [B-0012](#), p. 6.

Préambule :

- (i) Le Distributeur présente au tableau 2, pour la période 2018-2033, la prévision de la charge pour les postes satellites de Sainte-Rose, de Chomedey et Renaud.

Tableau 2
Prévision de la charge pour la période 2018-2033

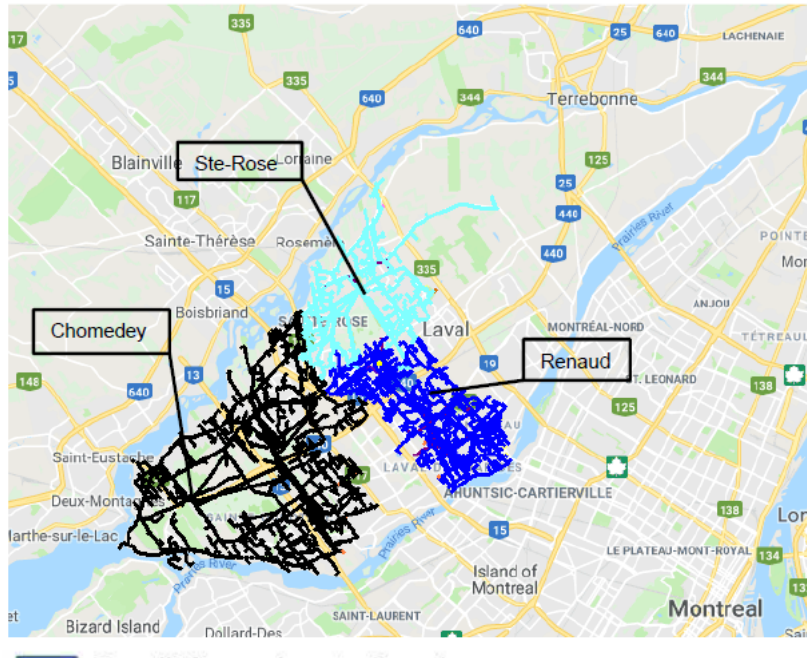
Poste	CLT	Charge (MVA)														
	(MVA)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	2031-2032	2032-2033
De Sainte-Rose	193	179	180	182	183	184	186	187	188	190	191	192	193	194	195	196
Taux d'utilisation du poste		93%	93%	94%	95%	95%	96%	97%	97%	98%	99%	99%	100%	100%	101%	102%
De Chomedey	528	478	484	489	494	499	504	509	513	518	522	526	530	534	538	542
Taux d'utilisation du poste		91%	92%	93%	94%	95%	95%	96%	97%	98%	99%	100%	100%	101%	102%	103%
Renaud	295	267	281	286	287	289	291	292	294	295	296	298	299	300	301	303
Taux d'utilisation du poste		91%	95%	97%	97%	98%	99%	99%	100%	100%	100%	101%	101%	102%	102%	103%
Total	1 016	924	945	956	965	973	980	988	995	1003	1009	1016	1022	1028	1035	1041
Taux d'utilisation de la zone		91%	93%	94%	95%	96%	96%	97%	98%	99%	99%	100%	101%	101%	102%	102%




Taux d'utilisation du poste de 100 % ou plus
 Taux d'utilisation du poste : Charge / Capacité limite de transformation (CLT) du poste

Sources : Hydro-Québec Distribution, juin 2018.

- (ii) Le Distributeur présente à la figure 1 les zones d'influence actuelles des postes Renaud, Chomedey et Sainte-Rose.

FIGURE 1 :
ZONES D'INFLUENCE DES POSTES EXISTANTS



-  : Zone d'influence du poste Renaud
-  : Zone d'influence du poste de Chomedey
-  : Zone d'influence du poste de Sainte-Rose

Demandes :

- 1.1 Veuillez fournir les informations concernant les postes Landry, Plouffe et St-François sous le même format que celui utilisé pour la référence (i).
- 1.2 Veuillez inclure chacune des zones d'influence des postes Landry, Plouffe et St-François à la référence (ii).
- 1.3 Veuillez indiquer ce que contiennent les zones d'influence de la référence (ii) en ce qui concerne le réseau de distribution; réseau monophasé, biphasé et /ou triphasé.
- 1.4 Veuillez commenter la possibilité d'alléger la charge du poste satellite Renaud en modifiant la répartition des charges à l'aide d'autres postes de l'île de Laval, et cela dans le but de retarder de quelques années les investissements nécessaires pour la construction d'un nouveau poste.

2. **Référence :** Pièce [B-0012](#), p. 11.

Préambule :

Le Distributeur mentionne :

« Plusieurs kilomètres de canalisation ainsi qu'un nombre important de puits d'accès sont planifiés. Il est possible que la nature des sols complexifie les travaux civils. De plus, un forage est nécessaire, sur une distance de 450 mètres, pouvant occasionner des délais, dépendamment de la nature des sols ».

Demande :

2.1 Veuillez fournir les raisons de ce forage, la méthode utilisée pour effectuer les travaux ainsi que les coûts prévus.

3. **Références :** (i) Dossier R-4037-2018, pièce [B-0006](#), p.15;
(ii) Pièce [B-0006](#), p. 13.

Préambule :

(i) Le Transporteur mentionne pour le poste de l'Achigan :

« Les résultats sont présentés sur une période de 20 ans et une période de 50 ans, conformément à la décision D-2003-68 de la Régie. Cependant, les résultats pour la période de 50 ans sont plus représentatifs de l'impact sur les revenus requis puisqu'ils sont davantage comparables à la durée de vie utile moyenne des immobilisations du Projet du Transporteur ».

(ii) Le Transporteur mentionne pour le poste Le Corbusier :

« Les résultats sont présentés sur une période de 20 ans et une période de 45 ans, conformément à la décision D-2003-68 de la Régie. Cependant, les résultats pour la période de 45 ans sont plus représentatifs de l'impact sur les revenus requis puisqu'ils sont davantage comparables à la durée de vie utile moyenne des immobilisations du Projet du Transporteur. »

Demande :

3.1 Veuillez détailler le calcul ayant conduit à l'établissement d'une période arrondie de 45 ans de la durée de vie moyenne des immobilisations du projet du poste Le Corbusier, comparativement à une période arrondie de 50 ans pour le projet l'Achigan.